

Le prédateur pédophile piégé par « les Infiltrés »

En costume et chemise blanche, Ange a belle allure mais n'en mène pas large devant le tribunal correctionnel de Meaux. Il est poursuivi pour « propositions sexuelles faites à un mineur de 15 ans par un majeur utilisant un moyen de communication électronique ». Sans bredouiller, ce Meltois de 26 ans lâche bien qu'il « a honte » mais multiplie mensonges et contradictions. En août dernier, il a rencontré sur [Internet] une certaine « Jessica, 12 ans, de Paris ». Il lui a envoyé une photo de son sexe en érection : « Je te laisserai jouer avec pour que tu voies comment c'est. » Il lui a même fixé deux rendez-vous. « Je ne savais pas qu'elle était mineure, j'ai plus de 200 contacts sur des chats et je m'étais connecté avec elle à 23h30. »

Sauf que « Jessica super star » n'existe pas. Derrière ce pseudo virtuel se cache un journaliste de l'émission de France 2 « les Infiltrés ». L'équipe a mené une année d'enquête sur le thème « les prédateurs pédophiles », qui sera diffusée le 6 avril à 22h20. La première partie de l'émission est consacrée aux réseaux de chat utilisés par les ados. « Les Infiltrés » ont créé une Jessica et sa photo en rajeunissant le portrait d'une journaliste. « Nous attendions qu'ils laissent les premiers messages et nous n'étions jamais connectés après 18 heures. Les prédateurs demandent très vite une photo

pour être certains qu'il ne s'agit pas de policiers et tous demandent à ce que les échanges restent secrets », rapporte Laurent Richard, rédacteur en chef des « Infiltrés ». Ange agit ainsi et donne deux rendez-vous à Paris, auxquels il ne s'est pas rendu. « Je ne vais jamais aux rendez-vous, je suis dans l'optique des jeux de rôle et ils sont toujours sexuels sur Internet. »

Ange est arrivé de Guadeloupe en mai 2009, pour vivre chez son frère, à Meaux. Il est agent de sûreté à Roissy et passe son temps libre sur ordinateur, à fantasmer. Personne ne sait s'il aura envie d'assouvir ses pulsions pédophiles. Face aux juges et durant sa garde à vue, il ne s'inquiète que de la perte de son emploi. Il joue à l'idiot en répétant ne pas connaître l'âge de Jessica. C'est faux, il le sait dès la première connexion.

« A chacune de ses propositions, Jessica lui répond : Tu es sûr? Je suis un peu jeune. Il la rassure, la met en confiance et lui donne même l'adresse mail d'une adolescente de 14 ans qui pourrait la conseiller, martèle Stéphanie Mongay, substitue du procureur. Une fois que Jessica se déconnecte, il la relance deux fois, pour qu'elle lui laisse une dernière chance. Son plaisir est de pervertir à distance une mineure! »

Quand les policiers ont convoqué Ange, le 2 février, il avait vidé la mémoire de son ordinateur et chattait avec une ado de 14

ans... La substitue a requis huit mois de prison avec sursis. Le tribunal a condamné Ange à une peine de six mois de prison avec sursis assortie d'une obligation de soins. Il sera inscrit au fichier des délinquants sexuels.

Quand Laurent Richard et son équipe ont terminé leur enquête, ils ont transmis les dossiers de 22 prédateurs. « Nous avons signalé les comportements pédophiles. Ceux dont les propositions sexuelles étaient claires, explique Laurent Richard. Ces adultes pratiquent le grooming, ils cherchent à manipuler les enfants via Internet à des fins sexuelles. »

Après « les Infiltrés », c'est l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication qui a enquêté et retrouvé les 22 prédateurs qui seront jugés à travers la France.

VALENTINE ROUSSEAU